



Colis non reçu dépôt de plainte contre moi

Par **galaxie051**, le **29/06/2009** à **12:11**

Bonjour,

voilà je vends régulièrement sur le net des effets personnels depuis 4 ans environ mais voilà j'ai envoyé 3 colis au mois de novembre 2008 je n'ais jamais eu de soucis il s'avère que je viens juste d'apprendre que les personnes non pas eu leur colis même on porter plainte contre moi pour escroquerie..

le premier colis j'ai pu justifier l'envoi le dossier est parti chez le juge pour statuer normal sauf que là on me demande rien on prends pas mes empreintes et ma photo..

le deuxième intervient 1 mois après là je commence à me dire qu'il y a un soucis de transport de la poste mais passer un délais de 6 mois les données informatique postales s'effaces et en plus j'avais jeter le récépissé du colissimo donc plus rien pour justifier mon envoi et puis le plaignant ne fourni même pas le numéro du colis car il ne l'avais pas.. là aussi on prends ma plainte et on me dis que sa pars au parquet pour décision ok..

le 3ème là je dis merde c'est quoi cette embrouille cela fais 3 fois que le même mois les colis ne sont pas arrivés, qu'est ce qu'elle a fait la poste?? eux s'en lave les mains prétextant qu'ils ont forcément été livré donc c'est plus leur soucis.. mais évidemment les policiers eux s'enfiche! il me dise que j'ai fais des escroqueries et que c'est de ma faute! alors qu'aucuns d'entres eux m'a écris par courrier pour leur colis non receptionner!!!

là comme j'avais rien pour justifier l'envoi du colis on me prends ma plainte la décision se fait dans la fouler on me dis rembourser la personne vous serez fiché et on prends ma photos mes empreintes... je suis consterné que faire je rembourse pourtant les personnes je veux pas être fiché c'est tout des colis non livré! par la poste..

merci de votre réponse

Par **Visiteur**, le **29/06/2009** à **15:05**

La première fois, la police vous croit les autres fois non !

Il faut porter plainte à la poste directement auprès du procureur pour vol

puisque rien n'est livré

ensuite si le procureur ne réagit pas il faudra saisir vous même le doyen des juges d'instruction

après instruction vous pourrez réclamer la fin du fichage et bien sûr une indemnisation à la poste

pour en savoir plus:

[fluo]<http://www.xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx>
Supprimé. Pas de publicité[/fluo]

Par **galaxie051**, le **29/06/2009** à **18:58**

merci de votre réponse mais la première fois j'ai pu justifier l'envoi du colis avec le numéro la poste car cela faisait moins de 6 mois donc dans les clous et faire valoir mes droit donc c'est normal qu'il me crois j'ai fourni la preuve d'envoi et la poste à justifier qu'il a été livré... et pourtant elle avait dis ne rien avoir reçu.. puis je demander un dédommagement car j'ai subis pour ma part un préjudice par la personne qui à déposer sa première plainte ??

mais la deuxième la personne à demander un envoi normal donc j'ai pas de récépissé par la poste et donc c'est risquer mais la personne à ce moment là s'en fiché mais elle n'a pas eu son colis total elle porte plainte aussi.. moi n'ayant rien pour justifier mon colis maintenant il est dans la nature une perte financière pour moi et un remboursement à la clé!...

la 3 ème personne elle n'as pas pu me fournir le numéro de colis pour prouver sa bonne fois elle dis aussi ne rien avoir reçu..

1 mois avant que c'est plaintes me parviennent, j'ai viré les reçus de colis car si personne ne me réclame rien par courrier je jete.. alors comme cela fait plus 4 mois j'ai pas pu non plus demander au archive de la poste un double de l'envoi passer 6 mois ils effacent leurs données et oui les plaignants ce manifeste que maintenant 6 mois après!! c'est facile de porter plainte et d'attendre que la police fasse le reste alors que d'envoyer un courrier cela aurai suffi pour que je fasse des recherche ou d'indemnisation?.

moi je pense que je suis aussi victime dans cette histoire et que la poste fait se qui lui plait même que les colissimos se perde il ne rembourse que 23 euros du kilo! vous imaginez les envois j'en ai 2 à 50 euros qui pèse 500 grs pas de quoi me dédommager! et puis pour eux 6 mois après ils me disent que je n'aurait pas gain de cause envers leur hiérarchie! de plus je suis de bonne fois si le problème est survenu le même mois sur 3 de mes clients j'ai vraiment

pas de chance pas de quoi me faire passer pour une escroquerie! me ficher comme un tueur de série! c'est complètement irréaliste et si facile...

Par **galaxie051**, le **29/06/2009** à **19:00**

re bonjour merci de vérifier votre lien que vous m'avez envoyer
cdlt

Par **Tisuisse**, le **28/12/2010** à **17:39**

A galaxie051, bonjour,

Normal que le lien ait été supprimé, pas de publicité, fut-elle déguisée, sur les forums d'experatoo, désolé pour vous.